

Villabé, le 12 septembre 2019

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
(ARTICLE L 2121.7 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

**Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira,  
en séance publique,  
LE VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019 A 19H30  
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE**

L'ordre du jour sera le suivant :

**1. Affaires générales**

- a) Porter à connaissance : Décisions du Maire
- b) Approbation du PV du conseil municipal du 07 juin 2019
- c) Modification des commissions municipales
- d) Désignation d'un nouveau membre au conseil d'administration du CCAS
- e) Dérogations dominicales pour l'année 2020
- f) Convention d'occupation précaire du domaine public de salle avec PRO BTP

**2. Affaires financières**

- a) Décision Modificative
- b) Admission en non-valeur
- c) Garantie d'emprunt France Habitation
- d) Enveloppe Financière Prévisionnelle Vidéo protection
- e) Demande de subvention Vidéo protection
- f) Demande de raccordement au CSUI
- g) Convention de Délégation de Maitrise d'Ouvrage relative au 3<sup>ème</sup> groupe scolaire

**3. Ressource humaines**

- a) Modification du tableau des effectifs

**4. Urbanisme**

- a) Vente d'un terrain côte de moulin galant parcelle AI n°217
- b) Acquisition parcelle AC n°90
- c) Complément à la délibération n085/2018 pour le « passage Adrian »

**5. Affaires sportives**

- a) Convention d'utilisation du terrain synthétique avec le PFC

**6. Affaires scolaires**

- a) Convention pour la répartition des frais de restauration pour les élèves inscrits en ULIS

**7. Service jeunesse**

- a) Convention d'objectif CAF – Club ados
- b) Renouvellement de l'agrément CAF pour le RAM
- c) Avenant à la convention CAF pour l'ALSH périscolaire n°315/2018

**Questions orales**

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.



**Karl DIRAT**  
**Maire de Villabé**  
Vice-président de la  
C.A. Grand Paris Sud  
Seine-Essonne-Sénart